



**Commune de**  
**SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU**  
Département de La LOIRE

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix octobre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 4 octobre 2023, sous la présidence de Mme LEBLANC Florence, Maire.

**Présents :** Mme Florence LEBLANC, Maire ; M. Christophe COLLET, Adjoint ; M. Didier LACHIZE, Adjoint ; Mme Lucie LEHNERT, Adjointe ; M. Gilles DANIERE ; M. David SANGLAR ; Mme Claire DEFAYE ; M. Vincent FOREST ; M. Kevin BRISEBRAS ; M. Cédric MICHAUD ; M. Jean-Claude JOMAIN

**Pouvoirs déposés en application de l'article L.2121-20 du CGCT :**

Mme Delphine LAMURE donne pouvoir à Gilles DANIERE

**Absente :** Mme Catherine PREVITALI ;

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Travaux voirie
2. Achat de matériel
3. Encart publicitaire bulletin municipal
4. Présentation du rapport d'activité 2022 intercommunalité
5. Présentation des rapports RPQS 2022
6. Informations et questions diverses

**Désignation du secrétaire de séance :** M. Christophe COLLET est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

**1. TRAVAUX VOIRIE**

**1) SIVOM DES VARENNES :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission voirie s'est réunie pour définir le programme des voies qui seraient à rénover en 2024 dans le cadre des travaux portés par le SIVOM Les Varennes.

Madame le Maire rappelle que la demande de subvention au Département pour la réfection des voiries doit être déposée par le SIVOM des Varennes avant le 31 décembre et propose de retenir les chemins suivants :

- **Réfection route de Bois Noë :** Solution en Grave émulsion enrichie (Voirie sur la commune de St Hilaire et de Villers, coût des travaux à diviser en 2).
- **Réfection Chemin du Palais :** Solution en Grave émulsion enrichie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient les voiries à rénover telles que proposées par la commission voirie

**2) REFECTION VOIRIE IMPASSE DE LA LIENNE :**

Réalisation d'une poutre en bord de chaussée pour consolider la voirie impasse de la Lienne

Proposition de l'entreprise Chavany :

Terrassement de la poutre 35ml x0.60 de large x 0.50 de prof. y compris évacuation des déblais, fourniture et mise en œuvre de concassé 0/150 sur 30cm, 0/60 sur 10, 0/31.5 sur 10cm et compactage FT 1.00 1 900.00 1 900.00 ; pour un montant total de **2 230,00 € HT, soit 2 676,00 € TTC,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient le devis de l'entreprise Chavany.

**3) COUR DU PERISCOLAIRE :**

La cour du périscolaire s'est énormément dégradée, des travaux sont à prévoir pour la sécurité des enfants, des devis ont été réalisés pour sa réfection qui consiste :

Offre de l'entreprise TP Monnet

Mise en œuvre de gore compacté devant le jeu coté chemin des écoliers	1 775,00 € HT
Mise en œuvre d'enrobé à chaud avec bordures devant le préau	3 279,50 € HT
Remise commerciale	-194,78 € HT
	<b>4 859,72 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise TP Monnet pour la réfection de la cour du périscolaire d'un montant de 4 859,72€ HT soit 5 831,66 € TTC.

## 2. ACHAT DE MATERIEL

Le remplacement du lave-vaisselle de la salle des fêtes datant de 1991 est à prévoir car il a été constaté des dysfonctionnements importants lors des dernières locations

L'entreprise Patay a réalisé un devis pour un lave-vaisselle à l'identique 2 340,00 € HT, soit 2 808,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise Patay pour la fourniture et pose d'un lave-vaisselle dans la salle des fêtes communale.

## 3. ENCART PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL

Cette année encore, la commission bulletin municipal a décidé d'insérer des encarts publicitaires dans le bulletin, il y a lieu de fixer le montant de ces encarts, du type format carte de visite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des encarts publicitaires à 30 €, réservés uniquement aux artisans et commerçants de la commune.

## 4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 INTERCOMMUNALITE

Approbation du Rapport d'activité et du compte administratif 2022 de Charlieu-Belmont Communauté

Le rapport est consultable en mairie, le conseil municipal prend acte de cette communication

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité et du compte administratif 2022 de Charlieu-Belmont Communauté.

## 5. PRESENTATION DES RAPPORTS SPANC

Approbation du Rapport 2023 sur la Prix et la Qualité du Service :

### SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales le service public d'assainissements non collectif fait l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son service :

**LE SERVICE :** 2 techniciens représentant 0,9 ETP (équivalent temps plein) sont affectés à ce service pour réaliser les différents contrôles (conception, implantation, réalisation, existant, bon fonctionnement et mutation) et assurer une assistance technique auprès des usagers et des élus.

Nombre de communes membres : 25

Population totale (source INSEE recensement de 2019 en vigueur en 2022) : 24 317 habitants

Usagers (nombre de foyers) du service assainissement non collectif (= nombre d'installations d'assainissement non collectifs recensées) : 3 365

On note que 3 contrôles de l'existant ont pu être conduits ce qui porte à 98,7 % le taux de réalisation des premiers diagnostics.

- Les contrôles périodiques
- Les contrôles de neuf ou en cas de réhabilitation
- Les contrôles en cas de vente

Contrôle du neuf :

### **TARIFS :**

Pour l'exercice 2022, les tarifs sont de :

- 180 € pour le contrôle des installations existantes.
- 120 € pour le contrôle de conception et d'implantation des habitations neuves et le contrôle de conception, implantation, exécution des installations réhabilitées (pour chaque dépôt de dossier).
- 80 € pour le contrôle d'exécution des habitations neuves et le contrôle d'exécution, des installations réhabilitées (pour chaque dépôt de dossier)..
- 180 € pour le contrôle périodique de toutes les habitations existantes ayant préalablement subi un premier contrôle.
- 180 € pour le contrôle de mutation des habitations en vente.

#### PREVISIONS :

L'exercice 2023 permettra de poursuivre les contrôles de bon fonctionnement (2ème contrôle sur les installations) selon le même rythme que celui de l'exercice 2022.

Les contrôles de conception, et réalisation seront poursuivis.

Les contrôles de mutation en augmentation depuis ces dernières années seront également menés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport 2023 sur la Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC

#### **COMPETENCE TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES :**

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales le service public d'assainissements non collectif fait l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son service :

#### LE SERVICE :

Le service boues s'occupe du suivi du marché réalisé par le prestataire. Il vérifie les actions de ce dernier et le suivi financier des différentes actions (traitement et valorisation des boues issues des stations d'épuration de type boues activées, filtres à sable verticaux drainés (boues d'accumulation des fosses toutes eaux, lit bactérien fluidisé).

Il s'occupe également de gérer en régie le traitement et la valorisation des boues issues des filtres plantés et des lagunes.

Il assure l'animation d'une réunion bilan par an en présence des prestataires et des différentes communes. Cette réunion a pour objectif de faire le bilan de l'année écoulée et de faire remonter les problèmes de chacun pour un fonctionnement optimal.

Il veille au bon fonctionnement de l'unité de traitement des boues.

Cette structure se compose d'un silo permettant de recueillir les boues provenant des différentes stations d'épuration, d'une centrifugeuse permettant d'éliminer une grande partie de l'eau contenue dans les boues et d'une partie stockage et chaulage des boues permettant d'obtenir le produit stable et valorisable en amendement agricole.

1 unité de traitement des boues depuis 2012 à proximité de la station d'épuration de Charlieu.

1 unité de traitement des boues depuis 2022 à proximité de la station d'épuration de Pouilly.

Ce nouvel équipement se compose d'une presse à vis permettant d'éliminer une grande partie de l'eau contenue dans les boues, d'un chaulage permettant d'obtenir un produit stable et valorisable en amendement agricole et d'un stockage dans des bennes ampliroll. Le site se situant en zone inondable le stockage en benne est temporaire. De manière hebdomadaire, les bennes pleines sont transportées vers le site de Charlieu en attente de reprise pour l'épandage agricole.

Nombre de communes membres / Nombre de communes concernées par la compétence boues en 2022 : 25/25

Population totale (source INSEE recensement de 2019 en vigueur en 2022)/ Population estimée concernée par la compétence : 24 317/16 914 habitants

En 2022, ce sont 14 615,88 m<sup>3</sup> qui ont pu être déshydratés (centrifugation ou presse à vis), chaulés et stockés à l'unité de traitement des boues de Charlieu en attente d'épandage agricole. Après traitement, ce sont 529 tonnes de boues qui ont été épandues en terrains agricoles (432 tonnes provenant de l'unité de traitement de Charlieu et 97 tonnes provenant du système de traitement de Pouilly sous Charlieu).

En parallèle, 177,03 m<sup>3</sup> de boues ont été évacuées depuis les stations à filtre à sable de St Hilaire sous Charlieu, de Chandon, du Cergne, de St Pierre la Noaille et de la station de type lit bactérien de Sevelinges. Ces boues ont été transportées jusqu'aux stations de traitement des eaux usées de Roanne ou de Saint Etienne pour traitement ultime.

Les boues issues de l'unité de traitement sont épandues à raison de 3,4 tonnes de matières sèche par hectare. Ces sous-produits représentent 152 t de MS chaulées épandues.

Cet amendement permet d'apporter par hectare : 150 kg d'azote dont 60 kg disponibles, 120 kg de phosphates dont 84 kg disponibles, 710 kg de chaux, 1 767 kg de matières organiques et 49 kg de soufre.

La qualité des boues épandues est très bonne et respecte les seuils admissibles pour la totalité des éléments traces métalliques (cuivre, zinc, ...)

#### TARIFS :

Le service boues fonctionne grâce à un budget annexe. Tous les usagers d'un service public d'assainissement participent financièrement au traitement et à la valorisation des boues. Ainsi, les différents prestataires ou régie pour l'eau potable prélèvent une redevance boues reversée ensuite à la communauté de communes pour la gestion de ce service.

Le comité Eau Assainissement a proposé au conseil communautaire une hausse de la redevance boues afin de compenser les investissements réalisés pour palier à l'augmentation du gisement de boues et les coûts de fonctionnement correspondant.

La proposition des montants de redevances, proposée par le comité consultatif eau assainissement a été validée par le conseil communautaire en date du 25 novembre 2021.

Pour l'exercice 2022, les tarifs sont de (selon la délibération n°2021-179 du 25 novembre 2021) :

- 20,35 € de part fixe.
- 0,30 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

#### PREVISIONS :

Lors de l'exercice 2023, plusieurs missions seront suivies par le service :

Suivi du marché de prestation de VEOLIA pour la gestion courante des boues issues des stations à boues activées, le lit bactérien fluidisé et les filtres verticaux drainés,

Second curage des boues hygiénisées et valorisation des boues de la lagune de Maizilly.

Curage de la lagune de Jarnosse.

Suivi du projet de réhabilitation de la station de Belmont de la Loire pour la partie boues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport 2023 sur la Prix et la Qualité du Service compétence traitement et valorisation des boues.

## 6. INFORMATIONS DIVERSES

**FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE :** Présentation du compte-rendu de la réunion de la commission fleurissement qui s'est déroulée le 3 octobre 2023.

Voir avec l'entreprise Chartier qui a réalisé les travaux paysagers au lotissement du midi pour les plantes qui ont périées.

**MURETS DE CLOTURE MAIRIE ET EGLISE :** Différentes entreprises de maçonnerie ont été consultées pour établir le devis des travaux nécessaires à la protection des pierres jaunes des murets qui ont pris l'eau, se fissurent et se déchaussent du mu ; en attente des devis.

**PANNEAUX DE SIGNALISATION :** Des panneaux de signalisation et des marquages au sol sont à installer à certaines intersections de voiries communales avec les routes départementales ; à voir avec la commission voirie.

**GRAND-COUVERT :** Nous avons eu des dégradations au grand couvert la semaine dernière, portail grand ouvert, coffret électrique ouvert et disjoncté, extincteur utilisé, et table d'orientation cassée.

Installation d'un extincteur dans le four à pain.

Marche de la solidarité de Ressins, passage au grand-couvert, la commune a été mise devant le fait accompli, il a été décidé de rédiger une convention pour utilisation des lieux dès qu'il y a un accès aux différents bâtiments communaux du site.

**SENATEUR :** Réunion de bilan des 6 années du 1<sup>er</sup> mandat de Jean-Claude Tissot : Jeudi 9 novembre à RIORGES, maison de quartier du Pontet, à 19 h 30.

**TRAVAUX ENVELOPPE CANTONALE :** Travaux qui pourraient être inscrits dans l'enveloppe cantonale :

- Réfection du sol du couloir de la mairie et du local rangement de la salle des fêtes
- Travaux d'électricité dans le logement communal de M. Bérieux

**MAISON DES ASSOCIATIONS :** le permis de démolir a été accordé le 6/10/2023, en attente retour MOE pour la suite de la procédure.

**PLU :** Réunion avec C. Fiore et M. Lapallus du service urbanisme de Charlieu Belmont pour présentation du dossier finalisé, en attente retour de C. Fiore pour la suite de la procédure du dossier de modification.

**POLICE DU MAIRE :** Arrêté destruction de pigeons par les chasseurs de la commune.

**PROCTEUR DE LA REPUBLIQUE :** Signature du protocole de rappel à l'ordre le samedi 21 octobre à 10h00

**AMR 42 :** L'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de la Loire se tiendra le 14 décembre prochain à l'Espace Guy Poirieux de Montbrison, à partir de 9h.

**LOGEMENT COMMUNAL :** Nouveaux locataires au 1<sup>er</sup> étage logement des chênes depuis le 5 octobre, jardinet à créer dans la pelouse devant les logements du RDC pour accès à un extérieur privé.

**BULLETIN MUNICIPAL :** Date de la commission à programmer

Séance levée à 22h30.